

DU CHARCUTAGE ELECTORAL



Depuis plusieurs années, le Conseil constitutionnel demande la révision de la carte des circonscriptions électorales, « le principe d'égalité devant le suffrage [étant] manifestement violé ». Illustration varoise :

Lors des élections de 2007, la 1^{ère} circonscription (Toulon sud) comptait 51 320 inscrits contre 163 261 pour la 6^{ème} (Brignoles), soit plus de trois fois plus ! Les deux circonscriptions toulonnaises réunissaient à elles deux à peu près le même nombre d'électeurs que chacune des quatre autres, voire moins.

Ces distorsions démographiques se conjuguent avec nombre d'aberrations territoriales : les cantons de Comps et de Saint-Raphaël réunis dans la 5^{ème} circonscription, une 6^{ème} circonscription allant de Vinon à Saint-Cyr et de Saint Zacharie à Salernes, en passant par Cuers !

Différée jusque là par les Gouvernements de droite (ce qu'on comprend), comme de Gauche (ce que l'on comprend moins), la révision revient à l'ordre du jour. Le spécialiste de l'UMP, actuel Secrétaire d'Etat aux collectivités locales, Alain MARLEIX, en est chargé. On est donc rassuré.

Premier épisode : les propositions des préfets. Comme on le verra (pages 2, 3 et 4), celles du préfet du Var sauvegarde les intérêts des sortants au prix des réalités du territoire. D'où une huitième et nouvelle circonscription tout aussi aberrante que l'ancienne sixième. De Fayence à Rians, en passant par Draguignan, elle couvre un territoire énorme, sans moyen de communication est-ouest direct. Le Var n'est évidemment pas le seul à bénéficier de ce traitement de choix.

Selon Martine Aubry, globalement, « même en recueillant 51% des voix, la gauche ne pourrait dans de telles conditions être majoritaire en sièges ». En l'état du projet, sur les 33 circonscriptions supprimées, 23 sont actuellement détenues par la gauche, et 10 par la droite. Sur les 33 circonscriptions nouvelles, 9 semblent gagnables par le PS, contre 24 par l'UMP. Au total, un manque à gagner potentiel de 28 députés pour l'actuelle opposition. Sans compter 10 à 15 circonscriptions de droite, menacées par la gauche, qu'un habile redécoupage cantonal permettrait de « sanctuariser ».

Deuxième épisode : l'avis de la commission « indépendante » prévue à l'article 25 de la Constitution depuis sa dernière révision.

A l'occasion de son audition par la commission des lois du Sénat, j'ai demandé à son président, Yves Guéna, s'il s'attacherait à tenir compte des réalités politico-administratives qui structurent les territoires, en particulier des bassins de vie et de l'émergence récente des intercommunalités.

Celui-ci m'a répondu que « dans la mesure du possible, il ferait en sorte que les circonscriptions soient en lien avec les territoires, notamment pour éviter de disséquer les intercommunalités lorsqu'elles ont une vie réelle et n'ont pas une dimension disproportionnée qui impliquerait de les découper pour respecter l'équilibre démographique, règle première s'imposant à la commission » (Bulletin officiel des commissions du sénat).

Suite au prochain épisode : la publication du projet gouvernemental..

Pierre-Yves COLLOMBAT

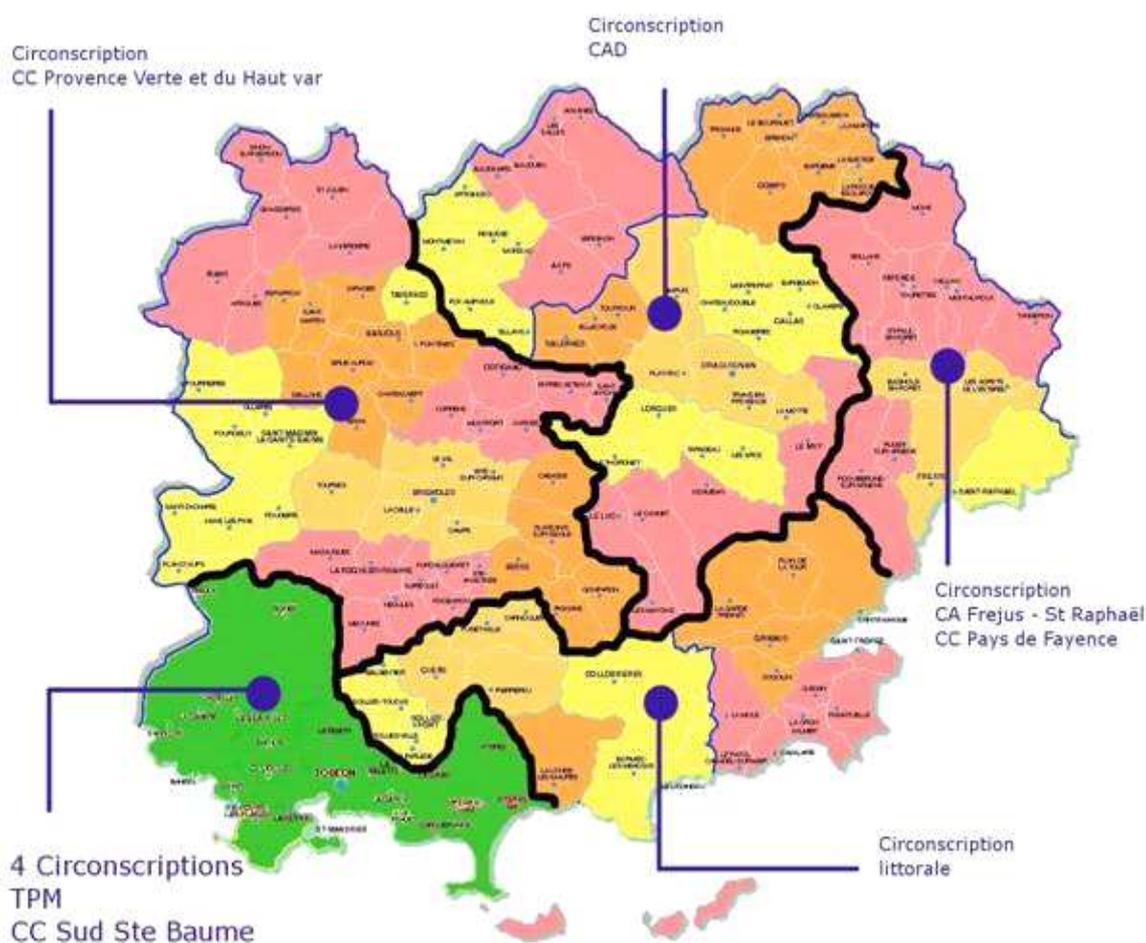
Président du Groupe de la Gauche
varoise du Conseil Général du Var
Sénateur du Var

UN PROJET COHÉRENT DE REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS LÉGISLATIVES POUR LE VAR

Ce projet, qui est aussi celui de la Fédération du Var du PS, a été communiqué au préfet du Var et, en principe, transmis au Gouvernement. Il est construit en partant du principe que les intercommunalités à fiscalité propre, et d'abord les Communautés d'agglomération, doivent être aussi le cadre territorial de l'expression politique des citoyens. Il respecte en outre le principe constitutionnel de l'égalité démographique.

En résultent :

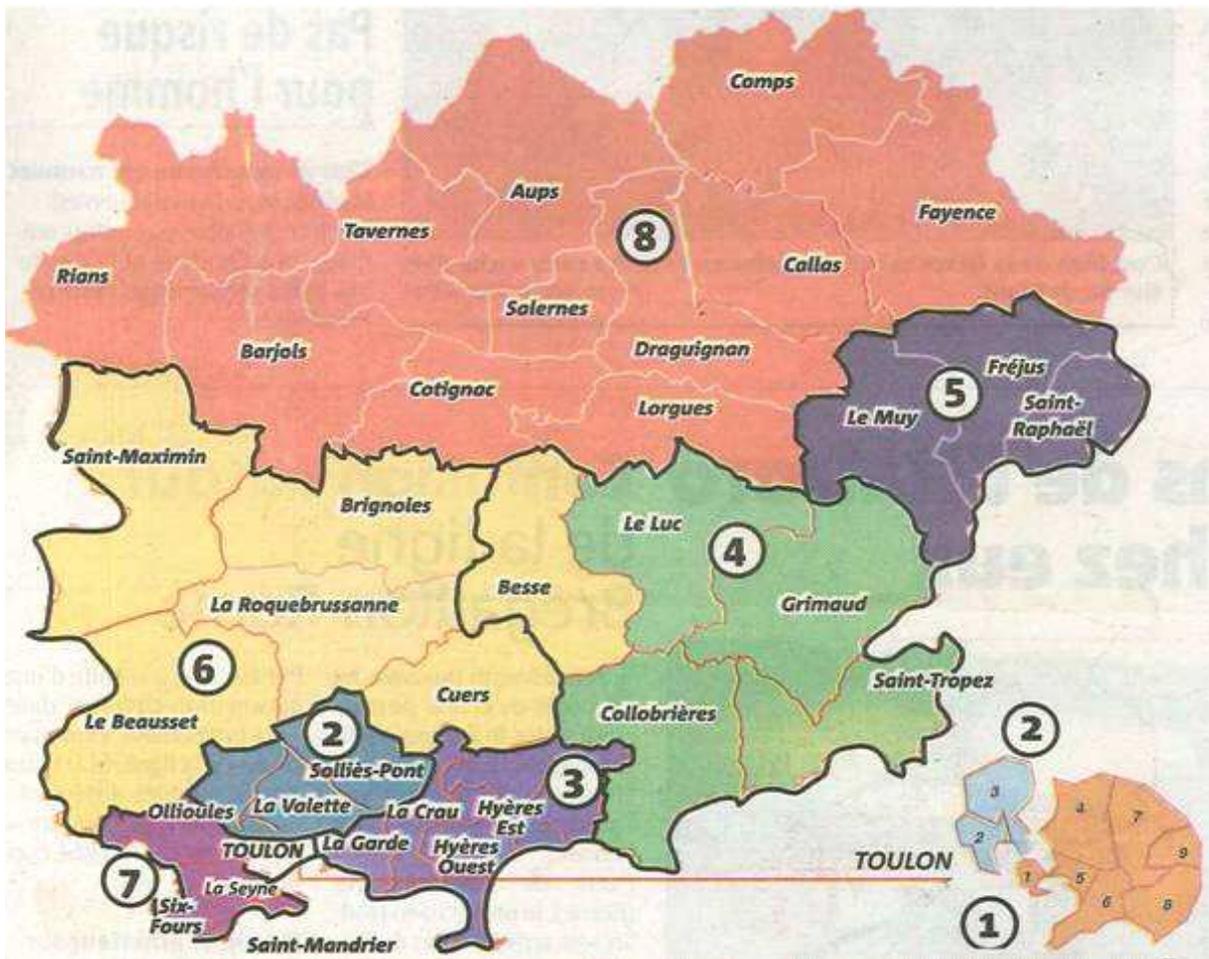
- 4 circonscriptions à partir de TPM et de la CC Sud Sainte-Baume, dont les limites restent à définir,
- 1 circonscription à partir de la CA de Fréjus Saint-Raphaël et la CC du Pays de Fayence,
- 1 circonscription à partir de la CAD,
- 1 circonscription à partir des CC de la Provence Verte, réunies en syndicat mixte, et du Haut Var,
- 1 circonscription littorale, comprenant essentiellement des communes n'adhérant à aucun EPCI à fiscalité propre, à l'exception de la CC de la vallée du Gapeau.



Les choix de regroupements intercommunaux, les bassins de vie réels et historiques et axes de communication sont globalement respectés.

Une seule CC, « Cœur du Var » se trouve éclatée.

Il se trouve que c'est ce territoire qui a le plus de mal à trouver son équilibre. Vidauban, qui appartient au canton du Luc, a fait le choix de la CAD. Le Thoronet, est la seule commune du canton de Lorgues à n'avoir pas rejoint la CAD. Objectivement, Le Luc, Le Cannet et le Thoronet font historiquement partie du bassin de vie dracénois. A noter aussi que « Cœur du Var » n'a pas non plus fait le choix de la TPU.



Le découpage du préfet du Var (VAR MATIN 27/02/2009)

Ces proportions, qui peuvent être modifiées à la marge, respectent le principe constitutionnel de l'égalité démographique comme on peut le voir.

Sur la base de la population municipale 2009, et de 8 circonscriptions, la moyenne par circonscription est de 123 429 habitants.

Dans ce schéma, entre la circonscription la plus peuplée et la moins peuplée, la différence est de 8 216 habitants. La circonscription la plus peuplée est supérieure à la moyenne de 4.2 % et les moins peuplées (TPM) inférieure de 2.4 %.

Cette vision du découpage des circonscriptions s'oppose à celle du préfet et des élus UMP, dont le premier objectif est d'assurer la réélection des sortants... Objectif fort compréhensible mais qui aboutit à la création d'une 8^{ème} circonscription « résiduelle » qui regroupe des territoires sans lien les uns avec les autres, territoire qui s'étend des Alpes Maritimes aux Bouches du Rhône.

4 CIRCONSCRIPTIONS

autour de TPM et la CC Sud Sainte Baume, plus Sanary et Bandol
qui n'appartiennent à aucune intercommunalité,
plus La Crau qui a demandé son adhésion à TPM.

***Au total 482 883 habitants,
soit une moyenne de 120 721 par circonscription***

1 CIRCONSCRIPTION

autour de la CA Fréjus-Saint-Raphaël,
de la Communauté de Communes du Pays de Fayence
et des communes limitrophes hors intercommunalité.

Soit 129 834 habitants et 127 688 sans Bagnols en Forêt

1 CIRCONSCRIPTION

autour de la Communauté d'Agglomération Dracénoise plus le Thoronnet,
les cantons de Comps, de Salernes, du Luc, d'Aups et de Tavernes (hors Tavernes).

Soit 120 406 habitants et 122 435 avec Bagnols en Forêt

1 CIRCONSCRIPTION LITTORALE

comprenant essentiellement des communes hors intercommunalité à fiscalité propre
(cantons de Grimaud, de Saint Tropez, de Collobrières, de Cuers et commune de La
Londe), plus la Communauté de Commune de la Vallée du Gapeau (moins La Crau).

Soit 128 687 habitants

1 CIRCONSCRIPTION

Provence Verte/Haut Var :

CC St Baume Mt Aurélien, CC Val d'Issole, CC Comté de Provence,
CC Provence d'Argens en Verdon, CC Verdon Mont Major, plus Vinon,
Saint-Zacharie et le canton de Besse.

Soit 125 693 habitants

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée



« Nous devons émettre un avis sur la proposition de SDAGE 2010-2015 (*Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux*) pour la partie qui concerne le département du Var. Notre groupe de gauche du Conseil Général a étudié, réfléchi et discuté sur ces propositions. Sur le principe, le S.D.A.G.E. et ses implications pour l'avenir, est très important, nous le savons tous, pour l'amélioration de la protection des ressources et nous en avons besoin pour notre département. Il fixe pour chaque bassin les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il s'impose aux administrations et aux plans d'urbanisme. En revanche, sur la forme, quelques points restent à améliorer.

Le S.D.A.G.E.

Je vous rappelle que ce document est proposé par le Comité de Bassin Rhône Méditerranée et non pas par le Conseil Général du Var. Mais le département doit donner un avis. Les services concernés ont eu la difficile tâche d'étudier ce rapport et de faire des propositions pour l'améliorer en un temps très court. Nous pouvons les féliciter pour la rapidité avec laquelle les responsables nous ont transmis leurs remarques et pour la qualité de leurs interventions. Je siège au bureau du Comité de Bassin, à Lyon, et je peux vous dire que nous serons le premier département à donner un avis sur les 26 qui sont consultés.

Nous allons donc également insister sur certains points concernant les masses d'eau souterraines ou celles à affleurement, les aquifères sous-jacent... Suite à l'avis et les remarques que nous allons acter, je peux vous assurer que lors du prochain Comité de Bassin, je défendrai la position du Var. Que ce soit pour les spécificités nouvelles de ressources, pour essayer d'avoir d'autres points d'eau qui puissent venir compléter ceux existant, que ce soit dans les points de nécessité de prévoir en amont, nous y sommes totalement favorables, tout comme, dans le programme

spécial des mesures, aux propositions liées aux eaux souterraines.

Le groupe de gauche va donc également donner un avis favorable à cette proposition de S.D.A.G.E.

L'aide aux communes.

En revanche, nous voulons mettre en avant les problèmes liés à l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les communes, afin de concrétiser les orientations du S.D.A.G.E. Nous nous apercevons que les aides aux communes, et en particulier aux communes rurales, sont de plus en plus faibles, voire pratiquement inexistantes. Je demande que le Conseil Général du Var puisse, en même temps qu'il rend son avis positif sur le SDAGE, insister pour que l'Agence de l'Eau intervienne à un taux supérieur dans l'aide aux extensions et aux renouvellements de réseau afin de mieux protéger les ressources varoises et l'environnement en général.

Un deuxième point nous inquiète : le FSR (Fonds de Solidarité Rurale). L'enveloppe pour 2009 est de 840 000 € donnée par l'Agence de l'Eau au Conseil Général du Var. Il concerne les 97 communes rurales qui ouvrent un droit pour cette enveloppe. Une question et une remarque par rapport au F.S.R. Comment le Département du Var répartit-il cette enveloppe entre les communes ? Nous n'avons à ce jour aucune information sur ce sujet. Ensuite, nous pourrions émettre un avis du Conseil Général du Var pour demander que cette enveloppe soit beaucoup plus importante.

840 000 € pour 97 communes rurales afin de préserver ce bien commun de l'humanité, je pense que c'est bien trop peu.

L'accès à l'eau

Dernier point, la reconnaissance du droit à l'accès à l'eau potable pour tous. Nous sommes au lendemain du Congrès Mondial de l'Eau d'Istanbul où nous avons été nombreux à demander que l'accès à l'eau potable pour tous soit un droit, un droit reconnu. Cette année, à la différence du Congrès Mondial de l'Eau de Mexico de 2006, cette demande a été reprise par la voix du gouvernement puisque la Secrétaire d'Etat, Chantal Jouanno et le Sénateur Legrand l'ont proposée.

Je sollicite le Département pour qu'il émette un vœu afin que les élus se positionnent et demandent également que l'accès à l'eau potable pour tous soit un droit, un droit incontestable. En votant ce vœu, nous serions, là aussi, la première collectivité de France à le faire et ce serait un point positif pour notre département.

Mais attention, lorsque l'on demande la reconnaissance d'un droit, il faut également assurer les moyens financiers et techniques pour mettre en œuvre une politique d'accès à l'eau potable pour tous au niveau du Département. Ce ne doit pas être simplement « un vœu de bonne conscience ».

« Sans aller trop loin dans le débat sur l'accès à l'eau potable pour tous, je ne suis pas d'accord avec mon voisin Gilles VINCENT, Conseiller général : l'accès à l'eau potable pour tous doit être pris en considération à tous les échelons, à commencer par la commune, le Département, la Région et ainsi de suite. Je pense que c'est à nous tous, de donner enfin un avis clair sur la position des français, du peuple français.

C'est vrai que dans le Var, heureusement pour les varois, nous avons de l'eau. Elle sort régulièrement de nos sources, elle vient de nos rivières ou d'ailleurs par le Canal de Provence, mais l'accès à l'eau potable concerne tout le monde, ne serait-ce que par le coût de l'entretien et de la gestion. Si le département décide d'augmenter les aides financières aux communes pour les investissements d'amélioration et d'agrandissement du réseau et de les considérer hors quotas, alors oui, l'accès à une eau potable et durable sera pour tous.

Concernant cet accès, je vais comparer les habitants des fermes isolées et ceux du monde urbain. Nous savons que dans les villes, le raccordement à l'eau

potable des usagers est plus facile que dans le monde rural. C'est un constat. Dans les campagnes, il faut souvent 100 m de canalisation pour alimenter une famille, alors qu'en traversant une rue, on raccorde 100 familles dans un même immeuble en ville. Le monde rural a donc besoin de beaucoup plus d'aide financière qu'il a actuellement, si nous voulons considérer que tous les varois ont le même droit et sont donc égaux par rapport à l'accès à l'eau potable. Dans le monde rural, l'utilisateur ne peut pas assumer seul, par sa facture d'eau, les investissements nécessaires.

Je prends un exemple : dans le canton de Barjols où une dizaine de fermes, alimentées par leur forage, n'arrivent plus à capter assez d'eau pour leurs besoins vitaux. Peut-être que l'année prochaine, en 2010 ou en 2011, selon l'état de ces ressources, (*elles ne sont pas raccordées à l'eau de la ville*) ce sont des fermes où l'accès à l'eau potable va devenir un réel problème. Les habitants m'ont écrit, pour m'alerter de cet handicap. Que dois-je leur répondre ? Vous êtes trop loin, ce n'est pas rentable, ça coûte trop cher, débrouillez vous...

Donc l'accès à l'eau potable pour tous est bien un enjeu communal, départemental, régional, national et international. De cela, j'en débats régulièrement, mais vous ne pouvez pas dire que l'accès à l'eau potable n'est qu'un problème international et que se sont les usagers et non pas les contribuables qui doivent intervenir dans la gestion et les investissements. Tous les varois doivent être égaux face à cet accès vital et un principe de péréquation doit être mis en place au niveau départemental pour assurer l'avenir de notre population rurale.

Michel PARTAGE,
Conseiller général du canton de Varages

**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION.
REVENU MINIMUM D'INSERTION
REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE :
EXTRAITS D'INTERVENTIONS
DE BRUNO MARAZANA
SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009**



« ... Pour reprendre quelques aspects de la question du RMI et de la montée en charge du RSA, le programme départemental d'insertion nous indique un

bilan positif. Sur la manière de travailler et l'approche différente du département en direction des publics du RMI, on peut certes considérer que c'est positif. Si je reprends le taux de contractualisation du RMI, en 1999, nous étions à peine à 18 % ; or, aujourd'hui, le Conseil général annonce plus de 80 % de taux de contractualisation : c'est évidemment mieux.

Il y a aussi, à la lecture des délibérations, des choses intéressantes. Je pense notamment à la

question de l'aide à la mobilité et donc du retour à l'emploi ; je parle de zones urbaines mais on pourrait aussi parler de zones rurales. Peut-être que certains pourraient se poser la question du déplacement d'un RMIste vivant à Saint Maximin, à Barjols ou plus loin, avec les modes de transport en commun que nous connaissons aujourd'hui. Ce n'est plus discriminatoire, c'est quasiment interdit pour des personnes relevant du RMI, d'avoir la possibilité de se déplacer sur le département du Var quand ils sortent du réseau Mistral.

L'AIDE À LA MOBILITÉ

A la lecture de nos délibérations sur ce chapitre, nous pouvons lire et donc croire que le Conseil Général a une politique volontariste et dynamique en direction de ceux de nos allocataires qui ne peuvent se déplacer, faute de moyens.

Sur le papier, l'engagement semble clair, dans les faits, cela l'est beaucoup moins. En effet, sur le chapitre « acquisition du permis de conduire B », il est écrit que le Conseil Général finance le permis de conduire pour les allocataires du RMI... Je vous rappelle que la moyenne financière nationale aujourd'hui se situe à environ 1 300 €.

Chaque RMIste varois peut donc considérer que le permis peut être financé par le Département. C'était sans compter sur l'inertie de certaines UTS (Unités Territoriales Sociales) qui expliquent obstinément aux allocataires, que la prise en charge dudit permis est conditionnée par une promesse d'embauche d'employeur...

Il est temps, Monsieur le Président, d'enfin réellement informer, former, ou donner les moyens à nos travailleurs sociaux, pour que ces derniers mettent en conformité les délibérations et la pratique sur le terrain. Sans quoi, nous nous autorisons à croire (c'est en partie fait) qu'en matière sociale, l'affichage et la fausse charité l'emporteraient sur la justice sociale...

Sur la question de la faillite personnelle, voulue et votée à la demande de Monsieur Borloo, Ministre alors des affaires sociales, le Var, une fois de plus,

se distingue dans sa rigidité et son mépris en direction des familles subissant une grande détresse sociale. Trouvez-vous normal qu'une famille vivant de minima sociaux soit maintenue dans les trappes de l'exclusion pour les 5, 10, 20 années à venir, sans avoir l'espoir de voir leurs dettes annulées ? Cette situation leur interdit même de pouvoir occuper un emploi car, vous le savez, les premiers salaires seront alors saisis.

Je vous rappelle que nous avons pour mission d'accompagner, d'insérer les publics Rmistes. Il est plus qu'urgent que le Conseil Général s'engage réellement aux côtés de ces familles et sorte de sa gestion technocratique de la misère... »

LE LOGEMENT

« ... Sur le logement, le bilan est plus que négatif ; ce n'est pas la direction de la Solidarité qui est en cause, bien évidemment, elle n'a pas le pouvoir de construire. La responsabilité est communément partagée par l'ensemble des élus, un peu moins par d'autres. Rendons, entre autres, hommage à la mairie de la Seyne et de la Garde, qui respectent ce jour scrupuleusement la loi sur le logement social. J'ai une pensée particulière pour Maurice Delplace, Yvon Robert, Toussaint Merle et Maurice Paul, qui, il y a plus de 20 ans, ont su construire et donc prévoir. Je n'aurai pas la même pensée pour certains maires, et il y en a dans cette assemblée qui, aujourd'hui, continuent à expliquer en toute impunité, que le logement social, ce n'est pas leur affaire. Il s'agit bien là de lâcheté politique et d'atteinte grave au pacte républicain.

... Sur la question du logement et sur le taux de contractualisation, j'aurais aimé voir les chiffres, notamment sur le chapitre « insertion par le logement ». Il y a un mois, la presse faisait savoir que la loi DALO arrivait au terme de son efficacité : la loi ne pourra plus être appliquée parce qu'il n'y a plus de rotation, parce qu'il n'y a plus de taux de vacance, parce qu'il n'y a pratiquement plus de logement vide. Ce triste constat est d'ailleurs partagé par le rapport du Logis Familial Varois (bailleur social) qui démontre qu'aujourd'hui, il n'y a plus de taux de vacance donc plus de possibilité d'accès.

Sur la question du logement, la direction de la Solidarité du Conseil Général n'a plus de marge de manœuvre financière pour faire rentrer ou pour maintenir ses RMIstes dans le logement. Lorsque nous avons des RMIstes qui se trouvent en situation de surendettement par le logement, je constate que le FSL Maintien n'est pas et n'est plus un système aujourd'hui qui fonctionne parce qu'insuffisamment alimenté par les financeurs que sont l'Etat, la CAF et le Conseil Général... »

« Sur les emplois aidés, je ne vais pas m'étendre ; l'entretien des massifs forestiers, dont nous avons la charge, fournit des possibilités de retour à l'emploi et d'insertion professionnelle pour certains de nos RMIstes. Je souhaiterais que le Conseil Général s'engage plus dans cette direction, porteur d'espoir pour ces personnes et porteur d'efficacité pour les massifs forestiers.

Pour conclure sur les emplois aidés, notre groupe se satisfait aujourd'hui d'entendre des élus de la majorité départementale, et donc nationale, affirmer que les emplois aidés sont une solution, après avoir longtemps entendu que ces emplois aidés étaient une aide à la « fainéantise ». Après l'acharnement de votre majorité départementale et nationale à les supprimer, à les casser, à les stigmatiser, nous nous satisfaisons de voir qu'enfin votre majorité souhaite les remettre en place...

Nous voterons évidemment cette délibération, mais nous tenions au niveau de notre Groupe à nuancer le rapport. L'ensemble du Groupe se tient à votre disposition, si vous le jugez opportun pour qu'en ces périodes difficiles, chacune et chacun, dans nos positions respectives, puissions nous engager toujours plus dans de vraies solutions aux côtés et au service de nos concitoyens les plus pauvres.

LES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNÉE 2009



Cette délibération sur les taux des contributions directes ne pose guère de grandes interrogations dans la mesure où les taux restent inchangés ; nous allons donc approuver cette délibération.

Cependant, nous continuerons, comme Pierre-Yves Collombat l'a déjà à maintes reprises dénoncé dans cette enceinte, à souligner les effets calamiteux du plafonnement de la taxe professionnelle voulue par le gouvernement avant son remplacement par on ne sait quoi. Quand on sait que les communes, les intercommunalités, l'ensemble des collectivités territoriales qui perçoivent la taxe professionnelle s'interrogent aujourd'hui sur les annonces répétées du Président de la République et se demandent par quoi la

taxe professionnelle va être remplacée, on ne peut être qu'inquiet.

On peut être légitimement inquiet d'autant plus que la baisse des allocations compensatrices est sévère et laisse penser que les ménages paieront. En effet, ce sont les ménages, donc l'ensemble des assujettis, qui vont subir les augmentations avec une progression de 2,5 % des bases de la fiscalité directe, ce qui est beaucoup par les temps qui courent.

Bien entendu, toutes les décisions de tout ce que j'indique ne sont pas du ressort de la collectivité territoriale qui est ici, ce sont les incidences du national ; ceci étant dit, comme annoncé, les élus de la gauche varoise voteront le gel des taux des contributions directes comme la délibération le propose.

Barthelemy MARIANI
Conseiller Général du canton de Lorges

Les collaborateurs du Groupe des Élus de la Gauche Varoise sont à votre disposition pour toute information concernant un dossier ou tout autre sujet :

↳ **à Toulon** : **Sylvie FOULON** : ☎ 04.94.92.50.30 - **Fax** : 04.94.92.50.32
↳ **à Draguignan** : **Marie-Jo PIGET** : ☎ 04.94.50.46.85. - **Fax** : 04.94.50.46.84